

Conférence de Presse AIRAMA 9 juillet 2013

Le Protectionisme « *intelligent* » selon Maurice ALLAIS

Maurice ALLAIS est à ce jour **le seul Français** distingué par le Prix Nobel de Sciences économiques qui lui a été décerné voici 25 ans en 1988 "*pour ses contributions à la théorie des marchés et à l'utilisation efficace des ressources*".

Ayant conservé toute sa lucidité et toute sa pugnacité jusqu'à sa disparition le 09 octobre 2010, il n'aura cessé depuis la fin des années 1990 de tenter avec obstination **de percer l'ostracisme des médias en France** sans précédent envers un prix Nobel, qui empêchait sa voix d'atteindre ses compatriotes.

Il n'aura cessé en effet au cours de toutes ces dernières années **de dénoncer publiquement et avec force « les contresens économiques de la Commission européenne de Bruxelles et de l'OMC » dogmatiquement imposés aux gouvernements européens**, mettant en garde nos concitoyens contre ce qu'il appelait « **la chienlit du laisser-fairisme et du libre-échange déréglés** » et contre la grande crise bancaire et financière, et maintenant commerciale, économique et sociale, qui allait inéluctablement en résulter, laquelle frappe à présent la France et les pays de l'Union sans cesse plus nombreux.

C'est à cet effet qu'il avait ainsi publié coup sur coup - **en 1999, puis en 2005 - sans le moindre écho dans la presse française**, trois ouvrages destinés à un lectorat élargi :

- Maurice Allais, *La Crise mondiale d'aujourd'hui : pour de profondes réformes des institutions financières et monétaires*, Editions Clément Juglar, 62 avenue de Suffren, 75015 Paris, **Février 1999**, 237 pages.
- Maurice Allais, *La Mondialisation, la destruction des emplois et de la croissance : l'évidence empirique*, Editions Clément Juglar, 62 avenue de Suffren, 75015 Paris, **Novembre 1999**, 647 pages.
- Maurice Allais, *L'Europe en crise. Que faire ? Réponses à quelques questions. Pour une autre Europe*, Editions Clément Juglar, 62 avenue de Suffren, 75015 Paris, **Décembre 2005**, 181 pages.

C'est à l'occasion de la campagne du référendum sur le projet de traité constitutionnel européen de mai 2005, rejeté très clairement - rappelons-le - par 55% des électeurs français à l'issue d'une participation électorale massive au scrutin qui avait alors mobilisé largement plus des deux tiers des inscrits, que Maurice ALLAIS publiait en effet **ce dernier ouvrage « L'Europe en crise. Que faire ? Réponses à quelques questions »**, qu'il avait destiné aux Français, et

personnellement alors adressé au Président de la République, au Premier Ministre, comme aux députés de la Nation,.

Il avait même tenu à placer **en première page de ce dernier ouvrage - et en lettres capitales - cet exergue dénué de toute ambiguïté :**

**CET OUVRAGE EST DEDIE
AUX INNOMBRABLES VICTIMES
DE LA DOCTRINE LIBRE ECHANGISTE,
A TOUS CEUX QUI EN SONT CONSCIENTS,
ET A TOUS CEUX QUI SONT ENCORE AVEUGLES,
PAR DE PURES AFFIRMATIONS
SANS JUSTIFICATIONS REELLES.**

**POUR SORTIR DU DESASTRE
OU NOUS A PLONGE
LA POLITIQUE LIBRE ECHANGISTE
DE L'ORGANISATION DE BRUXELLES,
JE NE SAURAI DONNER QU'UN SEUL CONSEIL :**

**« TOUTES LES VICTIMES DU LIBRE ECHANGISME
UNISSEZ-VOUS DANS UN MEME COMBAT »**

**C'EST SEULEMENT VOTRE UNION
QUI POURRA ASSURER UN AVENIR MEILLEUR
A L'HUMANITE TOUTE ENTIERE.**

Cet opuscule de 180 pages de 2005 que l'on doit considérer constituer son testament économique et politique destiné aux européens et à ses compatriotes français est structuré selon cinq parties et une triple annexe.

- I- La création de l'Euro est-elle justifiée ?
- II- L'Organisation politique de l'Europe
- III- Les effets destructeurs de la Mondialisation
- IV- La nécessaire Préférence communautaire
- V- De profondes Réformes

Annexes

- I- Evolution comparée du Produit Intérieur Brut Réel par Habitant, France-Etats-Unis, 1950-2004
- II- Protection tarifaire ou Protection contingentaie
- III- Une législation obscurantiste

En Epilogue de son opuscule-testament (pages 123-124), Maurice ALLAIS précise ainsi à leur intention :

« Les causes de nos difficultés sont très nombreuses et très complexes, mais l'une d'elles domine toutes les autres : la suppression progressive de la Préférence Communautaire à partir de 1974 par l'Organisation de Bruxelles **à la suite de l'entrée de la Grande Bretagne dans l'Union Européenne en 1973.** »

« **Le rétablissement de la Préférence Communautaire et de tout ce qu'il implique est aujourd'hui la condition majeure du rétablissement** de la croissance, de la prospérité de l'industrie et de l'agriculture, et de la suppression du chômage intolérable qui nous mène au désastre »

« Ce rétablissement de la Préférence Communautaire est indispensable pour protéger l'Union Européenne des multiples désordres de l'économie internationale et de la concurrence perverse des pays à bas salaires. »

« Ce rétablissement ne saurait suffire, mais il représente une condition majeure de la prospérité européenne et pour mettre fin à la crise profonde de la Société française »

« Sur le plan politique et institutionnel ce rétablissement de la Préférence Communautaire et de tout ce qu'il implique comporte des difficultés majeures au regard des traités qui ont fondé l'Union Européenne, des principes de l'Organisation Mondiale du Commerce auxquels a souscrit l'Union Européenne, **et de l'influence majeure des multinationales dans le monde entier** »

« **S'il s'avérait que ces obstacles seraient insurmontables, les douze pays de la Zone Euro devraient faire Sécession, et si cette Sécession s'avérait elle-même impossible, la France ne saurait accepter d'être détruite jour après jour, et elle devrait faire Sécession.** »

A l'occasion de cette Conférence de Presse de l'AIRAMA, le moment est venu de rappeler publiquement aux Français et aux Européens **les extraits qui vont suivre de ce testament politique et économique de Maurice ALLAIS que les médias leur ont cachés depuis sept ans.**

...(..)

Page 145 :

« Le Marché commun européen doit absolument se protéger, et la question réelle aujourd'hui n'est pas « Doit-il se protéger ? », mais **« Comment doit-il se protéger ? »**

Tarifs ou Contingents ?

« Quels systèmes de protection mettre en œuvre ? De nombreux experts préconisent des **tarifs compensateurs** pour se prémunir contre la concurrence des pays à bas salaires, les dumpings de change, et les fluctuations désordonnées des cours des changes sous l'influence de la spéculation. »

« Une telle solution est **totale­ment irréaliste**. Personne par exemple ne peut aujourd'hui déterminer raisonnablement le taux de change d'équilibre du dollar vis-à-vis de l'Euro. A fortiori si l'on considère par exemple les pays de l'Asie du Sud-Est ou la Russie, quels sont les taux de change d'équilibre ? Ils sont incalculables, et il n'existe aucun expert au monde qui puisse les déterminer. Personne, absolument personne, n'est actuellement en mesure de calculer les taux de change d'équilibre, si ce n'est de façon tout à fait arbitraire. A fortiori si l'on considère les différences de prix et de productivités de secteurs à secteurs, les différences des fiscalités, ou des législations sociales, un calcul correct de tarifs compensateurs constitue une tâche impossible »

« En fait, le recours à des tarifs compensateurs nécessiterait **une évaluation produit par produit et pays par pays** des disparités indues de la concurrence internationale. Une telle évaluation est totalement irréalisable. »

« Dès lors le système de contingents **vendus aux enchères est le système le plus facile à établir, le plus efficace, et le plus compatible avec les principes généraux d'une économie de marchés** »

« Alors qu'avec des tarifs compensateurs il faut prendre de multiples décisions pays par pays et produit par produit tout à fait arbitraires, sur lesquelles ils serait extrêmement difficile de s'entendre, et qu'il faudrait constamment modifier, **le système des contingents n'implique qu'une seule décision par produit**, à savoir la fraction maximum de la consommation communautaire de ce produit que l'on considère comme susceptible d'être assurée par des importations. »

Principes d'une protection contingenta­ire du grand marché commun.

« Pour tous les produits autres que les matières premières, les produits tropicaux, et les produits artisanaux, pour lesquels il n'y a aucune protection communautaire, la protection reposerait sur la vente aux enchères de contingents pour chaque produit ou groupe de produits »

« L'objectif serait de considérer que pour chaque produit ou groupe de produits un pourcentage minimal de la consommation communautaire soit

assuré par la production communautaire. **La valeur moyenne de ce pourcentage pourrait être de l'ordre de 80% »**

« A l'intérieur du grand marché commun où prévaudraient les principes de l'économie de marchés, la concurrence serait totalement libre. Ainsi serait assuré **à l'intérieur du grand marché commun un système de prix stables à l'abri de toutes les perturbations extérieures »**

« **Les recettes** provenant de la vente aux enchères des contingents permettraient **d'allouer produit par produit des primes à l'exportation permettant de compenser les différences de prix entre les prix du marché commun et les prix « mondiaux » en dollars** constamment soumis à des fluctuations erratiques de toutes sortes. Elles pourraient également, et pour partie, financer des programmes d'investissements ou d'aides dans les pays en voie de développement »

« Ce système serait extrêmement souple. En permettant d'assurer pour chaque produit **une protection communautaire de l'ordre de 80% de la consommation communautaire, il permettrait d'éviter la disparition partielle ou totale des secteurs entiers d'activité sous la concurrence des pays pauvres à bas salaires et à capacités technologiques** »

« En permettant pour chaque production des importations pour une fraction de l'ordre de 20% de la consommation communautaire ce système permettrait en outre à la concurrence internationale de s'exercer efficacement »

« Le système proposé ne comporterait **en règle générale aucune subvention interne** et les primes à l'exportation ne feraient que compenser les écarts de prix entre les prix internes et les prix dits « mondiaux ».

« **Dans l'ensemble ce système n'aurait aucun coût budgétaire que ce soit »**

La signification d'un niveau moyen de 20% d'ouverture aux importations

« **Il convient de souligner que ce système ne serait nullement protectionniste au sens où l'entendent les partisans d'un libre-échange mondialiste** »

« Ainsi en 1992 le rapport de la valeur globale des importations au Produit Intérieur Brut Marchand a été de 12,3% pour les Etats-Unis et de 16,7% pour le Japon. Pour la France il a été de 32,6% en tenant compte à la fois des importations intra et extra-communautaires. Mais si, comme il se doit, on ne considère que les importations extra-communautaires, ce rapport n'a été que

de 15,2%, chiffre tout à fait comparable aux chiffres de 12,3% et de 16,7% des Etats-Unis et du Japon. »

« De plus si l'on exclut, comme il se doit également, les postes matières premières et énergie des importations françaises extra-communautaires qui resteraient en dehors de toute protection, **le rapport des importations extra-communautaires au Produit Intérieur Brut Marchand se réduit à 11,7% . C'est ce chiffre qu'il convient de comparer au niveau moyen de protection suggéré de 20%. »**

« On réalise ainsi que ma proposition de protection contingente est extrêmement libérale »

« En fait, dans la situation très déséquilibrée du monde actuel, le système de contingents vendus aux enchères constitue le seul moyen d'assurer une protection raisonnable des secteurs essentiels contre toute concurrence artificielle dépourvue de toute justification, tout en ouvrant pour une certaine part le marché communautaire à la concurrence des pays extérieurs, et en particulier à la concurrence des pays à bas salaires »

« Le système de contingents vendus aux enchères est **d'une transparence totale. Il est très simple**, et une fois fixés les contingents par produits ou groupes de produits, il ne comporte aucun arbitraire dans son application. Il est non discriminatoire, et par là même il équivaut à la clause générale de la nation la plus favorisée. Les contingents une fois fixés, et les licences d'importations vendues aux enchères, l'économie de marchés jouerait totalement dans le grand marché communautaire «

« Seule une protection contingente du grand marché commun, assurant dans chaque secteur un pourcentage donné de la consommation communautaire par la production communautaire, pourrait permettre de faire face à tous les effets pervers actuels du libre-échange mondialiste, les entreprises restant totalement libres d'exporter autant qu'il leur serait possible au regard des prix mondiaux et des primes à l'exportation compensant les écarts de prix entre le marché communautaire et le prix mondial »

Le Cas de l'agriculture

« Dans le secteur de l'agriculture, le système de la protection communautaire serait identique à celui du reste de l'économie. On pourrait seulement **dans ce secteur abaisser le pourcentage d'importation à 10%, la consommation communautaire étant assurée pour 90% par la production communautaire »**

« En outre, des **primes à la production pourraient être accordées aux producteurs des régions montagneuses défavorisées**, ces primes étant **financées par les recettes** provenant des ventes de contingents pour l'ensemble de la Communauté ».

« En fait, avec une protection contingentaie appropriée il serait **possible d'assurer à la fois une autosuffisance agro-alimentaire de la Communauté Européenne, le maintien de la population active agricole à un niveau convenable, une économie de marchés de concurrence**, et cela sans subventions internes, sauf pour les régions montagneuses défavorisées »

Puis Maurice Allais réfute une par une dans son opuscule le catalogue des objections qui lui sont opposées.

Alors que la Commission de Bruxelles en la personne de Manuel Barroso vient d'ouvrir hier les discussions préalables à la signature du traité de libre-échange transatlantique entre l'Alena et l'Union Européenne, lequel va apporter le coup de grâce à notre agriculture en particulier, **l'on voit que les multinationales, seules bénéficiaires à ce jour de ce jeu devenu à somme de plus en plus négative pour les peuples européens, auront su imposer totalement leur dictats aux gouvernements européens, et leur faire absolument tourner le dos aux principes salvateurs énoncés ici par Maurice ALLAIS.**

JUSQU'A QUAND VA ENCORE PERDURER CETTE SOUMISSION SI CRIMINELLE ?